



Mairie de Gironde-sur-Dropt

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 21 avril 2026

Présents : Mme BRUNATO Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, M. DUSSEAUX Nicolas, M. LAROU Hamid, Mme MONCHANY Sophie, Mme MONERON Sandra, Mme MONTERO Sandrine, M. MOUTIER Philippe, M. PETROLI Franck, Mme RIGAUD Marie-Pierre, M. ROSOLEN Arthur, Mme ROSOLEN Catherine, M. SANTANDER Quentin.

Procurations : Mme CLAVIERE-KISS Emilie (Mme BRUNATO Brigitte), M. COMBE Antoine (M. DUSSEAUX Nicolas).

Présidence et ouverture de séance

Monsieur Philippe MOUTIER vérifie que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il annonce les procurations de Mme CLAVIERE-KISS Emilie à Mme BRUNATO Brigitte et de M. COMBE Antoine à M. DUSSEAUX Nicolas.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour : Monsieur Nicolas DUSSEAUX.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Monsieur Nicolas DUSSEAUX secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal modifié de la séance du 20 mars 2026 a été transmis à chaque membre du Conseil par voie électronique.

Il invite l'assemblée à l'approuver.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.



Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 a été transmis à chaque membre du Conseil par voie électronique.

Il demande au Conseil de se prononcer sur sa cohérence et concordance avec les échanges tenus lors de la dernière séance et l'interroge sur les éventuelles remarques à formuler.

Mme MONERON relève certaines incohérences entre les chiffres et pourcentages.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'approuver.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **Abstentions :** Mme MONCHANY Sophie, Mme MONERON Sandra et M. SANTANDER Quentin,
- **Pour :** Mme BRUNATO Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, Mme CLAVIERE-KISS Emilie (Mme BRUNATO Brigitte), M. COMBE Antoine (M. Nicolas DUSSEAUX), M. DUSSEAUX Nicolas, M. LAROUÏ Hami, Mme MONTERO Sandrine, M. MOUTIER Philippe, M. PETROLI Franck, Mme RIGAUD Marie-Pierre, M. ROSOLEN Arthur, Mme ROSOLEN Catherine,

le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026.

Elections des membres conseillers municipaux siégeant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 mars dernier, le Conseil a déterminé à quatre le nombre de conseillers municipaux composant le CCAS.

Il propose de procéder à leur élection et appelle à candidatures.

Le maire constate qu'une seule liste de candidats a été proposée :

- Mme RIGAUD Marie-Pierre
- Mme BRUNATO Brigitte
- Mme MONTERO Sandrine
- Mme MONCHANY Sophie

Monsieur le Maire sollicite le vote à main levée à la place d'un vote à bulletin secret dans la mesure où une seule liste est ouverte.

Avec l'accord de l'assemblée, il a ensuite été procédé à l'élection des membres élus municipaux du CCAS à main levée.

A l'unanimité, la liste de Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme BRUNATO Brigitte, Mme MONTERO Sandrine et Mme MONCHANY Sophie est élue pour siéger au conseil administration du CCAS.

Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire rappelle que cette instance collégiale intervient dans les procédures formalisées pour attribuer des marchés publics.

Elle est composée par le maire, président de la CAO, et de membres de l'assemblée délibérante.



Il propose de procéder à leur élection et appelle à candidatures.

Le maire constate qu'une seule liste de candidats a été proposée :

- M. COMBE Antoine,
- M. DUSSEAUX Nicolas,
- M. ROSOLEN Arthur,
- M. SANTANDER Quentin.

Monsieur le Maire sollicite le vote à main levée à la place d'un vote à bulletin secret dans la mesure où une seule liste est ouverte.

Avec l'accord de l'assemblée, il a ensuite été procédé à l'élection des membres élus municipaux de la CAO à main levée.

A l'unanimité, la liste de M. COMBE Antoine, M. DUSSEAUX Nicolas, M. ROSOLEN Arthur et M. SANTANDER Quentin est élue pour siéger à la CAO.

Elections des délégués au syndicat mixte du Dropt aval / EPIDropt

Monsieur le Maire expose que le syndicat mixte ouvert Epidropt a pour vocation à intervenir dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt.

La mission commune à l'ensemble des collectivités adhérentes porte sur la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, comprenant les tâches suivantes :

- Animation du SAGE Dropt, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Dropt,
- Suivi de la mise en œuvre du SAGE sous la responsabilité de la CLE, Commission Locale de l'Eau,
- Support logistique et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau et de l'animation du SAGE,
- Maîtrise d'ouvrage pour les études de portée générale sur l'ensemble du bassin versant.

Le Maire invite le conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Il précise que la communauté de communes à laquelle appartient la commune devra élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence GEMAPI.

La compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI étant complémentaires, il conviendrait que la même personne soit à la fois déléguée pour la compétence GEMAPI et pour les missions hors GEMAPI.

Il fait appel à candidature.

Sont candidats après avoir exposé leurs motivations :

- délégué titulaire : M. DUSSEAUX Nicolas,
- déléguée suppléante : Mme ROSOLEN Catherine.

Monsieur le Maire sollicite le vote à main levée à la place d'un vote à bulletin secret dans la mesure où une seule liste est ouverte.

Avec l'accord de l'assemblée, il a ensuite été procédé à l'élection des membres élus municipaux de la CAO à main levée.



A l'unanimité des membres présents et représentés, sont élus : M. DUSSEAUX Nicolas, délégué titulaire et Mme ROSOLEN Catherine, déléguée suppléante.

Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose que la CCID est une commission qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

1. elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
2. elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
3. elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
4. elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation (article R. 1983 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La CCID est composée de 7 membres : le maire, président, et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - Mme CHIAPPA Graziella | - M. LAROUÏ Hamid |
| - Mme MONERON Sandra | - Mme MONTERO Sandrine |
| - Mme RIGAUD Marie-Pierre | - M. SANTANDER Quentin |
| - M. PETROLI Franck. | |

Seront contactés afin de siéger à la CCID les personnes suivantes :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Mme PLUMAUGAT Alice | - Mme TEYSSANDIER Chantal |
| - M. PRIEUR Jean Louis | - Mme LACOSTE Françoise |
| - M. CHEYROU Georges | - Mme NEGRO Nicole |
| - Mme BALLADE Michel | - M. LAZARE Alain |
| - Mme BANCILLON Béatrice | - M. PETIT Jean Claude |
| - M. LEVY Raphael | - Mme FONTAINE Marine |
| - Mme HAGE Josette | - M. BESSONNET Alain |
| - M. ROUX-CHASSAGNE | - M. LECOURT Joël |
| - M. TONEL Pierre. | |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la liste des commissaires titulaires et suppléants à proposer au Directeur régional des finances publiques.



Désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétences « Eclairage Public » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) », tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde regroupe les 535 communes girondines et a pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz. Le SDEEG œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie avec des gains financiers non négligeables pour nos communes. C'est un acteur de la transition énergétique qui s'investit dans le domaine de la Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) et le développement des Energies Renouvelables (EnR). En outre, le SDEEG apporte aux communes Girondines, son concours technique, financier et juridique.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne son délégué pour siéger au SDEEG : Monsieur Hamid LAROUÏ, ainsi que son suppléant : Monsieur Quentin SANTANDER.

Désignation des représentants siégeant auprès de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »

Monsieur le Maire expose que l'Agence Gironde Ressources offre une ingénierie personnalisée grâce au travail conjoint de son pôle développement, composé de conseillers, et de son pôle ressources, composé d'experts, pour assurer un accompagnement multidisciplinaire, renforcé par la mise à disposition d'outils performants. Elle propose une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne son représentant pour siéger à l'assemblée générale : Madame MONERON Sandra, ainsi que son suppléant : Monsieur Nicolas DUSSEAUX.

Désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Maîtrise de l'Energie et de l'Habitat (SIPHEM)

Monsieur le Maire rappelle que le SIPHEM assure aujourd'hui le rôle de partenaire technique de la transition énergétique et de guichet unique de l'habitat et du logement. Son objectif est d'engager les programmes opérationnels les mieux adaptés aux caractéristiques du territoire rural.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SIPHEM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne son délégué pour siéger au SIPHEM : Madame Graziella CHIAPPA, ainsi que son suppléant : Monsieur Antoine COMBE.



***Désignation des délégués de la commune au sein du
Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA)
BASSANNE - DROPT – GARONNE***

Monsieur le Maire expose que le SIAEPA assure pour le compte des 31 communes qui le composent:

- La production, la distribution et l'alimentation en eau potable ;
- La collecte et le traitement des eaux usées pour les communes équipées d'un réseau d'assainissement collectif ;
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont gérés soit directement par le Syndicat, soit par des délégataires contrôlés par le Syndicat.

Le Maire invite le conseil municipal à désigner les représentants de la commune pour siéger au SIAEPA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne ses délégués pour siéger au SIAEPA :

- Titulaires : M. MOUTIER Philippe et M. ROSOLEN Arthur,
- Suppléants : M. SANTANDER Quentin et Mme CHIAPPA Graziella.

***Désignation des délégués de la commune au sein de l'Union des Syndicats de
Traitements des Ordures Ménagères (USTOM)***

Monsieur le Maire rappelle que l'USTOM est un syndicat mixte intercommunal qui exerce les compétences de collecte, de transfert et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), déléguées par six communautés de communes.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances de l'USTOM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne ses délégués pour siéger à l'USTOM :

- Titulaire : Mme ROSOLEN Catherine,
- Suppléant : M. PETROLI Franck.

***Désignation des délégués de la commune au sein de
l'Office du Tourisme de l'Entre-deux-Mers (OTEM)***

Monsieur le Maire rappelle que l'OTEM est une association dont l'existence s'inscrit dans l'application de la loi du 23 décembre 1992, reprise dans le code du tourisme.

Dans ce cadre, il assure :

1) une mission de service public, confiée par les trois Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde, du Sauveterrois et des Coteaux Macariens portant sur :

- Accueil et information touristique des usagers dans les bureaux d'information touristique localisés à La Réole, Monségur, Saint-Macaire, Sauveterre-de-Guyenne et Auros.
- Information touristique,
- Promotion touristique,



- Coordination touristique des acteurs,

2) une mission de développement touristique et de commercialisation confiée par les neuf Communautés de Communes présentes en Entre-deux-Mers (dont les trois précitées), portant sur :

- Promotion générale de l'Entre-deux-Mers,
- Éditions sur l'Entre-deux-Mers,
- Élaboration et mise en marché de produits touristiques,
- Développement d'actions innovantes et collectives de mise en réseau des professionnels du tourisme,
- Mise en œuvre de programmes de formation de territoire,
- Représentation de l'Entre-deux-Mers auprès des entités touristiques Aquitaine et Gironde,
- Accompagnement de porteurs de projets à vocation touristique,
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur politique locale du tourisme.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances de l'OTEM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne sa déléguée pour siéger à l'OTEM : Madame Emilie CLAVIERE-KISS.

Désignation des délégués de la commune au sein du Pôle Territorial Sud Gironde

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat a pour missions :

- la mise en œuvre et révision du SCOT,
- la mise en œuvre et révision du PCAET,
- l'animation des politiques de développement local telles que l'animation de l'Action Collective de Proximité : aides pour les artisans et commerçants, l'emploi-formation, la santé à travers le Contrat Local de Santé, le soutien aux porteurs de projets privés et publics à travers le fonds européens LEADER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne son délégué titulaire : M. MOUTIER Philippe et son suppléant : M. DUSSEAUX Nicolas, pour siéger au Pôle Territorial Sud Gironde.

Désignation des délégués de la commune au sein de Sud Gironde Mobilité

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a débouché, en 2022, sur le transfert de la compétence mobilité des communes vers les Communautés de Communes du Sud-Gironde, du Réolais en Sud-Gironde, et Convergence Garonne. C'est un établissement public de coopération locale. Sud-Gironde Mobilités est désormais l'acteur majeur de la mobilité dans sa globalité : transport à la demande (TAD), lignes régulières de transport public de personnes, mobilités actives (marche à pied, vélo...), mobilités partagées (covoiturage, autopartage...), mobilité solidaire, transports scolaires...

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances de Sud Gironde Mobilité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne ses délégués pour siéger à Sud Gironde Mobilité :

- Titulaire : M. ROSOLEN Arthur,
- Suppléant : Mme MONTERO Sandrine.



Recrutements d'agents contractuels de remplacement, saisonniers et occasionnels

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder aux recrutements des saisonniers et remplaçants pour l'année. Il indique que ces décisions de gestion doivent être prises rapidement, notamment lors des remplacements à l'école.

Il indique que les recrutements occasionnels sont liés à des besoins spécifiques, l'ouverture de ces recrutements sera préalablement validée par le Conseil.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels de remplacement et saisonniers pour l'année 2026.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil de ses décisions prises dans le cadre des délégations reçues du Conseil :

- demande de subvention DSEC, suite aux dernières inondations, afin de refaire la route de l'Avocat,
- signature de la convention avec Sud Gironde Mobilité pour définir les zones de co-voiturage au parking de la Gare,
- signature de la convention pour la télérelève des compteurs d'eau, pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Informations diverses

• Désignation des représentants de la commune dans les commissions de la CDC

Monsieur le Maire informe le Conseil que des représentants aux commissions communautaires doivent aussi être nommés. Les commissions concernées sont listées ci-dessous. Il invite les élus à se positionner sur ces commissions pour le prochain Conseil Municipal :

- Petite enfance / Enfance jeunesse
- Agriculture // Environnement
- Affaires culturelles
- Action Sociale / Mobilités
- Urbanisme et droit du sol
- Gemapi et sports
- Économie
- Voirie et bâtiments
- Tourisme et communication.

• Squash

Un tournoi de squash de grande ampleur aura lieu le 1,2 et 3 mai, au Squash Yvon Mau du Pôle Raquettes

• Installation de composteurs

- Residence La Chandelière : Une enquête est menée par l'USTOM / Au Ras du Sol auprès des habitants de la résidence via du porte à porte. Une restitution et des actions seront menées par la suite sur ce site.
- Ecole : Des actions de sensibilisation sont menées auprès des élèves par l'équipe de la cuisine, sur la thématique du gaspillage alimentaire. Un nouveau composteur sera également installé pour la rentrée de septembre.



- **Journées du patrimoine 19 et 20 septembre 2026**

Mme Rosolen informe que le thème retenu cette année est : le Patrimoine de la Photographie.
Cette exposition photos sera ouverte aux élèves dès le vendredi 18 septembre, en concertation avec la directrice.

- **Exposition “Dame Garonne” du 18 au 28 mai 2026**

Mme Rosolen informe qu’une exposition sur la Garonne, proposée par EPIDROPT et la GEMAPI, aura lieu dans la salle des fêtes.
L’inauguration de l’échelle de crue aura lieu le 22 mai, en présence des élèves de l’école, au pont du Dropt.

- **Repas des aînés**

Mme Rigaud rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 mai.

- **Antenne SFR**

Monsieur le maire indique que la demande d’urbanisme pour l’implantation de l’antenne Relais SFR a été rejetée par la DRAC / ABF.

Aussi il propose deux nouveaux sites :

- Un site à côté du cimetière sur des terrains communaux
- Un site derrière la voie ferrée, détenu par l’entreprise Mau, qui serait à acquérir.

Une réunion publique est prévue le 22 mai par SFR.

M. Santander indique que la société SFR va être démantelée au profit d’autres opérateurs téléphoniques, et s’interroge sur l’opportunité de contractualiser avec une entité qui va disparaître.

Après échanges, il apparaît qu’il peut être opportun de maintenir la réunion publique afin de questionner directement l’opérateur.

- **Club-house**

M. Joseph Gettoni est décédé le 18 avril 2026. Il s’agissait d’une figure emblématique du football girondais. Il a œuvré de nombreuses années pour son club de cœur.
Aussi Monsieur le maire propose de dénommer le clubhouse en « Club-house Gettoni », avec opposition d’une plaque en mémoire de M. Gettoni.

- **Prochain Conseil Municipal**

L’Etat impose un conseil municipal en date du 5 juin, afin de procéder en son sein, à l’élection des trois représentants, grands électeurs, aux élections sénatoriales qui auront lieu en septembre.

La date du prochain conseil municipal est donc fixée au 5 juin 2026.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le maire clôture le Conseil à 20 h 30.

